

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-264

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-

Présents : 48 neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en

Absents excusés : 17 séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren

Pouvoirs: 12 à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12

Votants: 60 décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline

CHARRIAUD.

Présents:

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs:

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET

MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT

M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS

M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE

MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET

MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE

M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET

M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG

MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le ? 0 DEC. 2024 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 2005, 2016. Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

OBJET: VILLAGE D'ENTREPRISES DU ROZIER COREN - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE EXERCICE 2023 ET DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEBA 15

RAPPORTEUR: Monsieur Philippe MATHIEU

Vu la Convention Publique d'Aménagement en date du 3 août 2001 signée avec la SEBA 15 concernant le village d'entreprises du Pays de Saint-Flour et ses avenants ;

Considérant l'article 22 du cahier des charges de ladite convention stipulant l'obligation pour le concessionnaire d'établir chaque année un bilan financier global et actualisé des activités ;

Considérant que la CCI n'assurant plus les missions d'accueil et de gestion physique du Village d'entreprises, et afin de maintenir certains services proposés, il convient de confier leur gestion à la SEBA 15 par avenant à ladite convention publique d'aménagement avec la SEBA 15 ;

Vu le projet d'avenant N°6 à la convention publique d'aménagement en date du 3 août 2001 annexé à la délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 novembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2023 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour annexé à la délibération ;

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de concession publique d'aménagement avec la SEBA 15, annexé à la délibération ;

AUTORISE Madame le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité et de l'avenant n°6 dudit contrat de concession.

POUR: 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAU

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

OP. 623 – GESTION DU VILLAGE D'ENTREPRISES

COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES

A LA COLLECTIVITE AU 31.12.2023

Note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice 2023



COMMERCIALISATION:

Au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun mouvement de locataires.

Le taux d'occupation de l'ensemble du village d'entreprises, au 31/12/2023, était de 100 %. A cette date, il y avait sur site 10 locataires pour environ 75 salariés + 1 locataire sur les studios (habitat jeunes Cantal).

RECETTES:

Recettes locatives en augmentation par rapport à 2022 : + 14 k€ (190 k€ en 2023 contre 176 k€ en 2022) :

- Occupation pleine des deux bâtiments du village d'entreprises sur toute l'année/indexation des loyers;
- Augmentation des recettes de charges locatives (58 k€ en 2023 contre 51 k€ en 2022) ;
- Nouvelle recette en 2023 : Produits financiers : +8 k€ (liés à la trésorerie positive de l'opération et à l'augmentation des taux d'intérêts).

Loyers impayés sur l'année : 0%.

DEPENSES COURANTES:

Les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à 2022 (+9 K€), mais restent similaires aux années précédentes :

- Augmentation des matières premières (gaz, électricité) : 42k€ en 2022 et 48,5 k€ en 2023
- Légère évolution en 2023 des charges non récupérées et de la rémunération de la SEBA 15.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023:

- Réalisation de travaux dans la salle de repos: démolition de cloison, mise en place d'un évier.
- Finalisation du décret tertiaire : déclaration OPERAT et validation de l'année de référence à l'aide d'un prestataire extérieur.
- Audit énergétique des 2 bâtiments qui a permis de définir un cahier des charges de travaux de rénovation énergétique.
- Relamping avec des luminaires LED avec double éclairage dans le bâtiment 1 (Tertiaire) dans un premier temps.

ORIENTATIONS 2024 DE L'OPERATION:

Commercialisation:

Départ d'ESBRAT ROCHE au 1er Avril 2024 : 2 bureaux soit 34 m².

Départ du Conseil Départemental potentiellement en Septembre 2024 : 8 bureaux soit près de 165m².

Fin de la mise à disposition à la CCI en contrepartie de la gestion de l'accueil du village repris par St Flour Co et la SEBA 15 : Janvier 2024

Location d'un bureau à la CCI en attente de leur départ au centre de formation La Vigière prévue en Juin 2024.

Remplacement du bureau animateur mis à disposition de la CCI par un bureau louable à la journée et réservé tous les mercredis à la CMA pour ses permanences.

NB : provision de 16k€ pour le risque locatif.

Réflexion en cours de Saint-Flour Communauté sur l'organisation du village suite au départ du conseil départemental et de la récupération de l'accueil du village.

Travaux:

Demande de Saint-Flour Communauté :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions en lien avec les objectifs du décret tertiaire et plus globalement avec les objectifs de réduction d'énergie (cf sobriété environnementale): modifications des pratiques (chauffage, climatisation, etc); suivi des consommations d'énergie avec nouveaux point de comptage (cf studios); mise en place d'éclairage LED sur le bâtiment A (Activités); reprise des menuiseries extérieures; remplacement de la chaudière du bâtiment 1 (Tertiaire), remplacement des VMC, mis en place de Brises Soleil Orientables sur le bâtiment 1 etc Consultation d'une maitrise d'œuvre adaptée à ce type de mission et lancement des études avant travaux en 2024.
- Création d'un espace de convivialité au RDC : au niveau du puits de lumière : à étudier après le départ du CD15.

Participation de la collectivité :

La contribution 2024 de ST FLOUR COMMUNAUTE est estimée à 45 000,00 €.

Le montant global de participation de la collectivité de 818 000 € reste inchangé.

CRACL 2023 - BILAN D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU VILLAGE D'ENTREPRISE DU PAYS DE SAINT FLOUR (Ière TRANCHE)

107.02.4 300.00 Anabusa reperiment for private 107.02.4 300.00 Anabusa reperiment 72.03.10 (107.02.4 300.00 Ana

Cervate Publics d'Autorgenen - Instel I seater
Antificacionel de lacer Autorionel de peri et 30 an
Autorione d'estron de la fet d'Antificaci
Indexense:
Charges
Ender

Mars Michigospande been Openius - CO de Carl 2343 at

Taxa remonstrates SERA 15 1,025;

ENKEIIT	REALISE																					KEET.	PREVISIONNEL.	NNEL.	Canada								
COMPTE		2 003	2 004	3 005	2 006	5 2 007	7 2 008	8 2 009	9 2810	3 011	2012	2 013	3 014	2 015	2 016	2017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027 2	2 028 2	2 020 2	2 030 2	2 (3)1 2	2032 20	033 20	034 TOTAL
LOYER - biamont tertaine LOYER - biamont tertaine LOYER - biamont tertain CCPSI COYER - sub- C Cosson de tertain CCPSI CIARCES PROVISIONSIES PRODUITS HYANCHES RHENTS, ROUNESS, WHENTS, ROUNESS, Valent dat tertain à betinnasson			# 2 B			\$ = A = \$	ខ្លួក ខេត	2	* # # # # # # # # # # # # # # # # # # #	×× - = = =	K8 ≈ ± = ≥	6 8 8 2 2 2 22 8 2 2 2	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	2 2 2 2 2 2	2 - d 2 - 2	\$ # T F = K	38 7 5 0 55	₹ = ~ ¢ = 2	8 = ~ 4 = 2	802202	171 0 2 2 0 22	\$ 0 × 8 2	78 0 2 22 - H	82 c 2 8 c 3	5-255	E = 2 & ± F	80 c 2 c c	\$ 0 × G 0 E	86 a 2 a 27	26 2 2 4 7	8 - 2 3 - F	E = 2 2 = E	502802
TOTAL PRODUITS	Transco.	•	Ę	SK a		110	21 621	31	197 20	203	223 207	7 208		ត	822	747	346	¥	165	272	872	200	28.5	285	288	280	284	288	290	293	767	300	290 7.384
COMPLEMENT DE LOWER (Mil) des besans de la CCI du Cantal) PARTICHPATION / REDIEVANCIE Répartition verseinent de participations			++	= 88	7	7		27 12 8¢	_ × 5	z	≈ ≥ - ~	51 25	2 12	2 5	= 5	= 2	= 5	= &	~ \$	~ 4	~ 4	× ×	o \$	۶ ۰	° °	o n	- 4	o '.	e 8	o 97:	0 99	0 19-	0 233 841 1 EF-
TOTAL CONTRIBUTION SEC-				9.					0	9	9 59	99 99	9	8	22	3	3	89	\$\$	15	7	2	ş	79	5	n	ę	۲	Ą	.26	99-	-67	£-
ACTIATS MAT, PHEMIERES CH. DE GESTION SEDA 15 Charges rècygérés, (enterten & netugage)				8 - L 2 - L							855	8 G 8 H 8 8	# I #		x = x			25 3	R = R	25 12 12	2 1 42	8 77 2	\$ 2 2	828	ಥ ೭ ೫	æ 2 ×	25 25	2 2 2	225	282	888	2 2 2	_
Charges non récupérées (gardrennage, manuterance) ASSURANCES IMPOIS FONCIÈRS et ILE	(···)	2 5	JE#)			200			24 2 2	# " X		2 . 2		¥ 11 X		5 " F	۲ ×	M L X	8 %	н ъ	2 7 2	H - E	ลาย	.a ~ #	a ។	: A ~ 8	: z = ;		וחמו	1 N = 1	1 22 7	285	180
FRAIS FINANCIERS dont intérèts sur ligne de trésorene		•	7.																• •				,		9 -	9 0	, -	î =	2 0	9 -	= 0	=	
TRAVAUX / REPARATION POUT GROSSI-S REF. TRAVAUX GINVESTISSEMENTS)		5 5		д -			2	~	~ 0	~ 0								<u> </u>	m 0	20	000	- 0 3	~ • <u>9</u>	" = 9	rı =	0 7		~ 0	. 70	. ~ 0		r, o	. 0
AMORTISMENT RISQUE LOCATIF Terrain	e	= =	2 ° Z	1 0 1 5 0		× =				ξ. c	K =	92 0	g =	g =	g =	3 -	3 -	3 =	3 -	3 =	3 0	3 0	ž 2	} ≂ ≥	ş <u>s</u>	12	5 K Z	z 2	32	8 22 92	32	2 E E E	680 56 2.247 16 176
TOTAL CHARGES		=	365	981 8		72 612	27.6 25	253 2	217 20	207 21	114 714	7	E	122	ų	133	229	ā	229	230	721	11.5	316	197	210	196	301	200	202	301	207	304	136
RESULTAT		٥	\$61:	7		. tol.		9	8.	, ,,	14 58	8 53	18 87	£t.	70	5	Ξ	25	6	8	86	97	7	-149	5	ž	ń	~	99	÷	7.	14:	ē.
RENULTAT cumulé Avant Impôts		8	261 .	5 -236	6 -345	15 -448		-518 -5	-558 -500	10 -426	. 368	SII: 8	8.5.2.	155	88.	5	130	219	310	406	\$04	583	597	× 7	539	627	9	683	151	717	1	670	652
	Si postif, participation de Santi Hour Communauté	spation de San	nt Hour	Communa	uté																	Ī											

CRACL 2025 - BILAN D'ENPLOTTATION PREVISIONNEL DU VILLAGE D'ENTREPRISE DU PAYS DE SAINT FLOUR (Ière TRANCHE)

Table Tabl	2 005 2 006 2 007 2 008 2 009 2 010	1 117 may (y. c. 202 min & d'augmentation de capital de l'empriori) 2m y 2m y		1 1 1 5	130 Augmentation du capital de	24 45 44 10		1042 996 947 895	0 36 36 37 XT XT		72 72 72 72	29 38 38 38	2 22 23 24 25	S. S. S. S.	40 51 51 51	-: -:	T		40 51 51 51	0 0 0 0				
10 10 10 10 10 10 10 10	2011 2012 2013			8		9 01	58 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	03 11 187 83 527 887	6		24 24 24	38 38 40	x x	42 92 44	51 51 51	r:	:: :::	, ,	51 51	0 0 0	0		,	* * *
18 18 19 19 19 19 19 19	2016 2017			11 12 13		0	£ ;	519 443 364		; ·	7 7 7	07 07 07	24 24 24	74 74	51 51 51	E :	11	, , ,	51 51 51	9 9 9			•	
2023 2034 2015 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2032 2024 2029 2031 2032 2032 2034 2029 2031 2032 2032 2032 2032 2032 2032 2032	2019 2020 2021			91 31		0	88 93	192 99		z ·	0 0 00	GF 0F 0F	22 22	3 3	51 51 51	1 1	7 7 7	7 7 7	. 5 15	9 9			,	
2018 2029 2030 2031 2032 2032 2033 2033 2033 2033	2024 2025 2026					-			2770	28.	9 ;	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	= =	94 58 51	SI 14 38	3 3	Z = Z	77 Ib I3	- 11	9 9	-,	•	-	
	2 02K 2 029 2 030 2 031 2 032									32 32 32	9 9	a '	7 7 7	22 23 23	7 7 7 1		N 14 14			9 9 9 9	1 7 U	3 3 3 3	1 1 1 1 1 1	

Années	A COLUMN TO A COLU														-												
	2 008		2 010	2 009 2 010 2 011 2 012 2 013	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022 2	2 023 2	2 024 2	2 025 20	2 0 2 6 2 0 2 7	127 2 028	28 2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	TOTAL
PRODUITS ENCAISSES CHARGES D'EXPLOITATION DECAISSEES	449	146	16 213 22 -112	3 238 2 -122	221- 2	1 223	268	249	249	290 -141	288	271	269	272 7£1-	-133 -133	799	296	279	270	262 2	256 2	258 24	245 244 -154 -157	4 208 7 -159	25 - 151-	208	6 955
FLUX D'EXPLOITATION	0 -258		25 102	2 115	5 99	96 6	130	115	112	147	154	131	133	139	140	157	154	135	124	115 1	106 1	106	91 8	87 49	69	29	2614
TERRAIN CESSION FIN DE CONCESSION (VNC)	-2 243					7				è					******	97	-100	-250									1
FLUX D'INVESTISSEMENT .2.	-2 377	0	0	0	0	0 43	0	0	0	59-	0	0	0	0	0	95.	-100	-250	0	0	0	0	0	0	0	0	0 -2 871
	711.70	5 · .s	55 55	85.	9-	- 64	89-	4	-75	67-	흏	88	-93	86-	0	o	•	•		0		0	0				0 -1 116
LIGNE DE TRESORERIE COURT TERME (2017 - 350; + 250)						320				-100		-250															
FLUX DE FINANCEMENT 2:	2 312 -163	13 -51	.55	5 -58	9 -61	1 286	99-	F.	-75	-179	-84	-338	-93	-98	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0 -1 109
TRESORERIE ANNUELLE TRESORERIE CUMULEE	77	11 -27 21 -448	17 47	7 58	3 38	8 338 6 33	95	138	7£ 271	76- 87	02 148	-208	-20	4 12	140	122	336	-115	124	115 1	106 1 566 6	106 g 672 76	91 87 762 850	7 49	948	1 012	1 012

S.E.M. D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC



SAINT FLOUR COMMUNAUTE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

VILLAGE D'ENTREPRISES CONCESSION D'AMENAGEMENT AVENANT N°6

Mai 2024

ENTRE:

SAINT FLOUR COMMUNAUTE représentée par Mme Céline CHARRIAUD, sa Présidente, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2024 ;

ci-après dénommé « la collectivité » ou « le concédant »

ET:

La SEM D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC, SEBA 15, Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 767.580 Euros, dont le siège social est AURILLAC Cantal, en l'Hôtel de Ville BP 509, et les bureaux, Village d'Entreprises, 14 avenue du Garric, CS 60005, 15013 AURILLAC Cedex, inscrite au registre du Commerce d'AURILLAC, sous le numéro B 382 678 738 (3087/1991B00090), représentée par M. Jean-Noël VIDAL, son Directeur Technique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Christophe PESTRINAUX, Président Directeur Général, par délégation en date du 8 Septembre 2020.

Et désignée ci-après par « la SEBA 15 », " la SEM " ou " la Société " ou " l'Aménageur "

EXPOSE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE a confié à la SEBA 15, la construction et l'exploitation du Village d'Entreprises de la zone d'activités de Rozier-Coren, dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, signée le 20 août 2001 et notifiée le 11 septembre 2001.

Le contrat a été établi en conformité avec les articles L1523-1, L1523-2, L1523-3 et L1523-4 du Code Général des Collectivités locales et l'article L300-4 du code de l'urbanisme, la SEBA 15 intervenant avec l'aide financière et le contrôle étroit de la collectivité.

Suite au désengagement de la C.C.I. sur les missions d'accueil et de gestion des contrats de domiciliation au sein de la pépinière du village entreprise de Saint-Flour, la SEBA 15 assure ses missions depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le présent avenant n° 6 a pour objet de définir la rémunération de la SEBA 15 sur la gestion des domiciliations au sein de la pépinière du village d'entreprise de Saint-Flour.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 Objet de l'opération :

L'article 1 – Objet de l'opération – est amendé de la clause suivante

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE concède à la SEBA 15 la gestion, l'administration des domiciliations des entreprises au sein de la pépinière du village d'entreprise de Saint-Flour.

Les autres missions de la SEBA 15 restent inchangées.

Article 2 Rémunération du concessionnaire :

L'article 25 – Rémunération du concessionnaire – est amendé de la clause suivante

Pour la phase de gestion des domiciliations, le concessionnaire percevra une rémunération forfaitaire de 150.00 € par contrat de domiciliation et par année.

Ce forfait de rémunération pourra être revu à la baisse au cas où la domiciliation ne comprenne pas une année complète (ajustement au prorata temporis).

Article 3

Les autres clauses de la convention de concession en date du 11 septembre 2001 demeurent inchangées.

Fait à Saint-Flour	, le
--------------------	------

Pour la SEBA 15 Le Président Directeur Général Pour SAINT FLOUR COMMUNAUTE Le Président

M. Christophe Pestrinaux

Mme Céline CHARRIAUD